

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 MARS 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE LUNDI VINGT-HUIT MARS, A DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

Date de la convocation écrite : 22 mars 2022

Etaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE

M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON, M. DAGORN -Maire-Adjoints

Mmes LEBLOND, GESNOUIN, M. LEBAS, Mmes VETTIER, LEBAILLY, MM. THOMAS, DROUET, BOULIER, Mmes DUVAL, PETIT, PEUGNET, CANONNE, M. SAVARY, Mme NEVEU, MM. BELLOCHE, ANDRÉ, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE & DEWAËLE - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme ALLENO

(qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)

Mme NÉRÉ-BRARD (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

M. RICHARD

(qui avait donné pouvoir à Mme CANONNE)

M. SOBECKI

(qui avait donné pouvoir à Mme NEVEU)

AFFICHÉ le 5 AVRIL 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL:

A L'UNANIMITE, SUR 29 VOTANTS :

- **DESIGNE** Monsieur Grégoire DAGORN en qualité de secrétaire de séance.
- ACCEPTE la modification de la composition des commissions suite à la démission de M. Olivier SAUVAGE, Conseiller Municipal, remplacé dans ces instances par Mme Claudine VETTIER, Conseillère Municipale;
 - **PREND ACTE** de la nomination de M. Jean-Marc LEBAS au sein des instances communautaires.
- **DESIGNE** les représentants de la Ville de Falaise au sein de deux nouveaux organismes (Centre Régional d'Information Jeunesse et Mission Locale).
- APPROUVE la création de deux nouvelles commissions (commission « Propreté urbaine » et commission « Revitalisation de l'Ante à Falaise »);
 FIXE le nombre de membres à 9.
- **DESIGNE** les 9 membres de la commission Propreté urbaine et de la commission Revitalisation de l'Ante à Falaise.
- APPROUVE le Budget Primitif 2022 du budget annexe SPIC Château Guillaume le Conquérant.
- APPROUVE le Budget Primitif 2022 du budget annexe SPIC Musée des Automates.
- APPROUVE le Budget Primitif 2022 du budget annexe Camping.
- ACCEPTE la reprise des provisions exceptionnelles pour risques et charges constituées, en 2019 et 2020, pour la gêne occasionnée aux commerçants pendant les travaux en centre-ville.
- APPROUVE les modifications du tableau des effectifs (création et modification de postes permanents et création de postes pour accroissement saisonnier d'activité);
 DECIDE que les dépenses en résultant soient couvertes par les crédits inscrits au chapitre 012.
- **RENOUVELLE**, pour 2022, les montants des prix attribués en 2021 au « Salon de Printemps » organisé par l'association des Artistes Indépendants de Basse Normandie (prix de la Ville et prix du public).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le groupement de commandes pour l'acquisition de matériels techniques destinés à l'implantation d'une Micro-Folie.
- APPROUVE le montant des subventions 2022 versées aux associations et établissements publics sauf en ce qui concerne celles pour lesquelles le vote est différent (voir ci-après);

AUTORISE le versement de ces subventions ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute convention ou document nécessaire à l'exécution de la délibération ;

CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

- APPROUVE le tableau de subventions pour l'aménagement du Stade de Guibray;
 AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter ces subventions;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires.
- AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le règlement intérieur du Comité de Dérogation à l'Inscription scolaire.
- FIXE le montant de la participation des communes extérieures, tenues à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, pour l'année scolaire 2021-2022.

 AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place l'opération « Argent de poche » dès avril 2022;

DECIDE que les actions se dérouleront pendant les vacances scolaires de printemps, d'été, d'automne 2022 ou les mercredis.

DECIDE que les jeunes, dans le cadre de l'opération, se verront verser une somme de 15 € par demi-journée et par jeune, soit 45 € par action ;

PRECISE que la dépense sera imputée au chapitre 012 (charges de personnel) du budget de la Ville ;

AUTORISE Monsieur le Maire à mener toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à l'application de la délibération.

 APPROUVE le tableau de subventions pour la rénovation énergétique des bâtiments et logements communaux;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter ces subventions ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires.

APPROUVE le tableau de subventions pour la défense extérieure contre l'incendie;
 AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter ces subventions;
 AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires.

PAR 22 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS:

- ARRETE les Comptes de Gestion 2021 de Madame le Receveur Municipal.
- VOTE les taux d'imposition 2022.
- APPROUVE le Budget Primitif 2022 du budget général de la Ville.

PAR 21 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS (Monsieur le Maire s'étant retiré) :

APPROUVE le Compte Administratif 2021 du budget général de la Ville;
 DECIDE de reporter, sur l'exercice 2022, le déficit d'investissement 2021;
 DECIDE d'affecter, sur l'exercice 2022, l'excédent de fonctionnement 2021 en excédent de fonctionnement reporté.

A L'UNANIMITE SUR 28 VOTANTS (Monsieur le Maire s'étant retiré) :

• APPROUVE le Compte Administratif 2021 du budget annexe SPIC Château Guillaume le Conquérant :

DECIDE de reporter l'excédent d'investissement cumulé.

• APPROUVE le Compte Administratif 2021 du budget annexe SPIC Musée des Automates ;

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement en réserve d'investissement et en excédent de fonctionnement reporté.

APPROUVE le Compte Administratif 2021 du budget annexe Camping;
 DECIDE de reporter le résultat d'investissement cumulé.

PRISES D'ACTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

- PREND ACTE d'un effacement de dettes sur le budget général de la Ville.
- **PREND ACTE** des Décisions du Maire prises au cours du premier trimestre de l'année 2022, dans le cadre de sa délégation du Conseil Municipal.

PAR 23 VOIX POUR, 1 CONTRE ET 4 ABSTENTIONS (un élu, membre de l'Institution, ne votant pas) :

• APPROUVE le montant de la subvention versée à l'Institution Sainte Trinité pour l'année 2022 ;

AUTORISE le versement de cette subvention ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute convention ou document nécessaire à l'exécution de la délibération ;

CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

A L'UNANIMITE, SUR 27 VOTANTS (deux élus, membres de l'association, ne votant pas) :

APPROUVE le tableau des subventions 2022 pour ce qui concerne la BASC Bodereau;
 AUTORISE le versement de cette subvention;
 CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération générale.

A L'UNANIMITE, SUR 28 VOTANTS (un élu, membre de l'association, ne votant pas) :

• FIXE le montant de la participation communale à l'école Sainte Trinité; AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention précisant les conditions de financement de la participation communale à l'école Sainte Trinité.

L'ordre du jour étant épuisé,

LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 H 30

SIGNATURE DES MEMBRES PRÉSENTS

M. Hervé MAUNOURY	4
M. Jacques LE BRET	du
Mme Cécile LE VAGUERÈSE-MARIE	Alle
M. Fabrice GRACIA	
Mme Gwenaëlle PERCHERON	(Left)
M. Grégoire DAGORN	The state of the s
Mme Delphine ALLENO	Town à J. LE BRET
Mme Thérèse LEBLOND	Hod
Mme Martine GESNOUIN	Mesmall
M. Jean-Marc LEBAS	The first of the second of the
Mme Claudine VETTIER	A Dr
Mme Bénédicte LEBAILLY	BELLE
M. Pascal THOMAS	RE SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL » 5/7

M. Philippe DROUET	- Species
M. Bruno BOULIER	39
Mme Sonia DUVAL	
Mme Sandrine PETIT	
Mme Nathalie PEUGNET	_ (Ceegohu.
Mme Véronique NÉRÉ-BRARD	Power à H. YAUNOURY
Mme Magali CANONNE	
M. Jean-Christophe SAVARY	
M. Bastien RICHARD	POLITICA P. CANONNE
Mme Chantal NEVEU	
M. Didier BELLOCHE	
M. Loïc SOBECKI	Pouvou Chambal Never)
M. Jean-Luc ANDRÉ	

Mme Béatrice MARTIN	
Mme Valérie MARY-ROUQUETTE	
Mme Clara DEWAËLE	Add

